



Vol d'argent envers ma société

Par **mimine97270**, le **08/04/2018** à **00:34**

Bonjour,

Voilà J'ai volé mon employeur de 3000 euros, ce que j'ai fait est pitoyable. Mon employeur s'est aperçut de ce que j'avais fait. Je suis licenciée je que je comprend et ne conteste pas. J'ai redonner tout l'argent par contre je viens de recevoir un courrier du commissariat pour une affaire me concernant. Je suppose que la société à porté plainte contre . Est ce que je risque la prison ou de passer devant le juge. Cela fait 5 jours que j'ai reçu la convocation, je suis tres stressée, je ne dors plus et j'ai honte vis a vis de mon conjoint et ma famille. Mon conjoint n'est même pas au courant. J'aimerais savoir si je vais avoir un casier judiciaire. J'ai été licencié pour faute grave. Je vous remercie par avance des quelques renseignements que vous pourriez me donner. Je suis convoque le 11/04/2018 .

Par **Visiteur**, le **08/04/2018** à **07:04**

Bonjour,

En cachant cela à votre conjoint, vous créez un facteur de stress supplémentaire, soulagez vous en évoquant le problème. Avouer ou partager est bien mieux.

Oui, vous allez être condamnée, mais c'est normal car sinon, ce serait l'anarchie.

La peine maxi comporte amende....et prison (mais je ne pense pas dans votre cas).

Il vous faut un avocat.

Par **jos38**, le **08/04/2018** à **11:57**

bonjour. et surtout présentez vous à la convocation sinon la sentence sera pire. faites profil bas, reconnaissez la gravité de votre geste et comme dit pragma, parlez-en à votre conjoint. il sera au courant un jour ou l'autre

Par **mimine97270**, le **12/04/2018** à **10:30**

Bonjour Pragma et Jos38...

Je suis allée à ma convocation hier au commissariat. Bon ma société à bien porté plainte, étant donné que j'avais remis l'intégralité de la somme avant ma convocation et que j'ai avoué les faits auprès du policier celui-ci à appeler le magistrat....Etant donné que je n'ai aucun antécédant judiciaire, j'ai une amende de 500€ pour dommage à verser à mon entreprise . Mon dossier est classé et je rien ne sera inscrit sur mon casier. Ils m'ont quand même prise en photo et mes empreintes sont dans leurs fichiers. Le policier m'a fait une importante leçon de moral. j'ai aussi écouté votre conseil et j'ai avoué a mon conjoint bon il eait tres en colère masi a finit par se calmer. Je vous remercie de vos conseil et croyais moi que j'ai bien compris la leçon plus jamais je ne ferai ce genre de bêtise
Cordialement,

Par **jos38**, le **12/04/2018** à **11:17**

bonjour. vous vous en tirez bien.. le problème va être de retrouver du travail mais il y a des employeurs compréhensifs.. bonne chance